

FICHE ACTION N° 6

**Intitulé de l'action :** Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne.

**Pilotes :** DREAL / ARS

Contexte et enjeux de l'action

La lutte contre l'habitat indigne vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et à rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. La politique de lutte contre l'habitat indigne relève de trois volets (social, technique et financier) qui doivent être activés de manière cohérente pour être efficaces. En Pays de la Loire, des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de lutte contre l'habitat indigne. Une étude régionale, sur le parc privé de logements potentiellement indignes (DRE/CETE), a permis d'évaluer à 70 000 le nombre de logements indignes en 2003.

Ainsi, le pilotage et l'organisation des circuits interministériels et la mise en place de procédures sont indispensables pour coordonner l'intervention des différents acteurs et atteindre les objectifs fixés.

Or, il apparaît que cette organisation semble très variable d'un département à l'autre. Une connaissance de celle-ci est indispensable pour définir des pistes de progrès dans chaque département. En outre, divers outils opérationnels (OPAH, PIG, MOUS) ont pu être mis en place. Il convient de mieux les cerner afin de pouvoir mettre en évidence les conditions nécessaires à cette mise en place et les facteurs de réussite de tels outils.

Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'améliorer le repérage des situations d'indignité et de dresser un état des lieux des situations constatées notamment, dans la perspective de la programmation des crédits et de la sensibilisation des élus, à l'aide de chiffres s'approchant au plus près de la réalité par territoire.

Enfin, le développement de la communication et de l'information sur ce thème semble incontournable.

Objectifs et description de l'action

1) Améliorer la connaissance et le repérage des logements indignes

Etablir un état des lieux des situations d'indignité en croisant les données disponibles

Mieux cerner le potentiel de logements indignes et analyser les phénomènes d'évolution affectant le parc de logements

2) Renforcer la mobilisation des outils opérationnels

Mieux cerner l'organisation et les procédures mises en place dans les différents départements

Analyser les outils opérationnels mis en place et définir des recommandations permettant d'assurer les conditions optimales de réussite.

3) Développer l'information et l'acquisition d'une culture commune

Mise en place d'un réseau d'échanges et définition d'outils communs

## Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
Etablir un état des lieux des situations d'indignité : recueil de données statistiques (signalements, arrêtés d'insalubrité, recours DALO, demande locative sociale,...) et croisement des données entre elles	Pilotes : DREAL / ARS DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	Réalisation de l'état des lieux : 1 <sup>er</sup> semestre 2010		
Approfondir l'étude sur le PPPI à travers l'analyse des changements d'affectation et de classement cadastral entre 1999 et 2007 et la confronter aux résultats de l'état des lieux	Pilote : DREAL	Étude 2003	Résultats de l'étude : 2ème semestre 2010		
Etablir un état des lieux des processus, procédures et outils existants dans chacun des départements, mettant en évidence les freins et les leviers, et mettre à plat les financements existants	Pilotes : DREAL / ARS  Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Réponses à l'enquête nationale relative à la LHI sur les données 2008	Réalisation de l'état des lieux : 2011		
Mettre en place un réseau pérenne d'échanges d'expérience entre les différents acteurs de la politique de lutte contre l'habitat indigne dans la région	Pilotes : DREAL / ARS  Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Commission « Rénovation de l'habitat » du CRH	Mise en place du réseau : 1 <sup>er</sup> semestre 2010 (pérennisation sur la période 2010-2013)		
Développer l'information (guide, plaquette, formation...), notamment sur les différentes notions utilisées en matière de lutte contre l'habitat indigne	Pilotes : DREAL / ARS  Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Variable selon les départements (cf. en particulier le guide contre l'habitat indigne en Maine-et-Loire)	Elaboration d'outils d'information : 2011-2012		
Définir des indicateurs communs pour les observatoires nominatifs de l'habitat indigne prévus dans le cadre des PDALPD	Pilotes : DREAL / ARS  Préfectures / DDEA / CAF / Conseils généraux / Collectivités / ANAH / MSA / SCHS	Fiches de signalement	Définition d'indicateurs communs : 2012		

\* Opération : non commencée ; en cours ; terminée ; supprimée

Observations